

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 JANVIER 2026
À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,	Raymond Rougeau
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Raynald Michaud Josianne Girard Bruno Desrochers Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Est absent, Monsieur le conseiller	Jean Kristov Carpentier



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Raymond Rougeau. Maître Karine Lussier, adjointe au développement durable et au greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et greffier-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant, **avec l'ajout en Affaires nouvelles du point No 44.1. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 – DÉCOMPTE PROGRESSIF – CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE INCLUANT UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE – CONSTRUCTIONS LARCO INC. :**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2025 À 19 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2025 À 19 H**
4. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2025**
5. **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
- 5.1. **(3333-3335-3337-3339, 3E AVENUE) – LOT NUMÉRO 4 994 414 – ZONE M-8 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 – IMPLANTATION BÂTIMENT PRINCIPAL**
6. **DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**
- 6.1. **(3323-3325-3327-3329), 3E AVENUE – LOT NUMÉRO 4 994 410 – ZONE 10 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 508-93 ET BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 3 LOGEMENTS ET PLUS AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2021-07 – BÂTIMENT PRINCIPAL**
- 6.2. **(3333-3335-3337-3339), 3E AVENUE – LOT NUMÉRO 4 994 414 – ZONE 10 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 508-93 ET BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 3 LOGEMENTS ET PLUS AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2021-07 – BÂTIMENT PRINCIPAL**
- 6.3. **3524, RUE ROSEMARY – LOT NUMÉRO 6 393 664 – ZONE 1 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1012 – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

AUTRES SUJETS D'URBANISME

7. **CHEMIN DU LAC-MORGAN – LOT NUMÉRO 5 302 474 – ZONE VD-14 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 – APPROBATION DU PLAN IMAGE ET DE LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**
8. **RÉSOLUTION NUMÉRO 156-2023-0008 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156-2023 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE VISANT À AUTORISER UN PROJET PARTICULIER D'HABITATION MULTIFAMILIALE DE 4 LOGEMENTS AU 3549 RUE QUEEN – LOT NUMÉRO 4 994 737– ZONE CV-14 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 ET SES AMENDEMENTS**

AVIS DE MOTION

9. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2025-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2025 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2026, AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES**
10. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES NORMES DURANT LES SÉANCES AFIN DE MODIFIER L'ORDRE DU JOUR DU DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL**

PROJETS DE RÈGLEMENTS

11. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2025-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2025 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2026, AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES**
12. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES NORMES DURANT LES SÉANCES AFIN DE MODIFIER L'ORDRE DU JOUR DU DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL**

RÈGLEMENTS

13. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2021-04 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TYPES DE FONDATIONS REQUIS**
14. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

15. **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – PLANS DEVIS ET SURVEILLANCE – RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICES AU PARC NICHOL**
16. **OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES TOITURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – SAISON HIVERNALE 2025-2026 – AVEC OPTION POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 25-468**
17. **OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE ENSEIGNE POUR L'ÉVÈNEMENT LE GRAND FRISSON**
18. **CONFIRMATION D'OCTROI DE CONTRAT – REGROUPEMENT D'ACHATS UMQ – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIVERS PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX POUR LES ANNÉES 2026 ET 2027**
19. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'OPÉRATION ET CONVENTION DE LOCATION AUX FINS DE L'EXPLOITATION ET DE LA GESTION DU PARC DES CASCADES ET DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU MUNICIPALE - 9195-7399 QUÉBEC INC.**
20. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE ET D'AIDE FINANCIÈRE MUNICIPALE 2026-2027-2028 – TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON (TDCR)**

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21. **REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET SECTEURS DE GOUVERNANCE – MODIFICATION À LA RÉOLUTION 25-478**
22. **MISE DE FONDS DANS UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS – 3E ÉDITION**
23. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET RAPPORT FINANCIER**
24. **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – FEU JAUNE CLIGNOTANT – INTERSECTION ROUTE 125 ET CHEMIN VINCENT MASSEY**
25. **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – LOT NUMÉRO 6 464 747– CHEMIN VINCENT-MASSEY – PARTIE DE LA PHASE 2 ET PHASE 3 DU PROJET LE SENTIER – KJKT INVESTISSEMENT INC.**
26. **EMBAUCHE – DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES, TRÉSORERIE ET TAXATION – SERVICE DES FINANCES, TRÉSORERIE ET TAXATION – POSTE CADRE À TEMPS COMPLET**
27. **EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE À LA TAXATION ET À LA PERCEPTION – SERVICE DES FINANCES, TRÉSORERIE ET TAXATION – POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET**
28. **EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ – SERVICE DES FINANCES, TRÉSORERIE ET TAXATION – POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET**
29. **NOMINATION – TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ – POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET – SERVICE DES FINANCES, TRÉSORERIE ET TAXATION**
30. **EMBAUCHES – ÉTUDIANTS – SAISON HIVERNALE 2026 – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS ET SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
31. **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC (ABPQ) ET LA BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL – ADHÉSION AU PROGRAMME BIBLIO-SANTÉ POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028**
32. **PERMISSION DE STATIONNEMENT – CHEMIN JOHANNE – LA CLASSIQUE TDCR – 7 FÉVRIER 2026**

33. BRUNCH ET SOUPER SPECTACLE – FESTIVAL DE LA SAINT-PATRICK
34. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE
35. DEMANDE D'APPUI - RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE (RFEL)
36. PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – CRÉVALE
37. SOUTIEN FINANCIER – PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – CENTRE DE FORMATION DE RAWDON
38. ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
39. MISE À JOUR – MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2025-2027
40. MISE À JOUR – MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE
41. CONTRAT ACCESSOIRE – SERVICES PROFESSIONNELS EN COMPTABILITÉ – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS – ANNÉE FINANCIÈRE 2025 – MARTIN, BOULARD S.E.N.C.R.L

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

42. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
 - 42.1. LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS – 846 389,98 \$
 - 42.2. LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS – 4 656 493,49 \$
 - 42.3. LISTE DES ENGAGEMENTS – 10 326 175,97 \$
 - 42.4. LISTE DES ENTENTES – 3 141 324,00 \$
 - 42.5. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES – 188 212,06 \$
 - 42.6. JOURNAL DES SALAIRES NETS – 563 936,20 \$
43. CORRESPONDANCE
44. AFFAIRES NOUVELLES
 - 44.1. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 – DÉCOMPTE PROGRESSIF – CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE INCLUANT UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE – CONSTRUCTIONS LARCO INC.
45. PAROLE AUX CONSEILLERS
46. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
47. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2025 À 19 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2025 À 19 H

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2025 à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025 à 19 h ont été remises aux membres du conseil.

26-2 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2025 à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025 à 19 h, tel que remis aux membres du conseil.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

26-3 Le directeur général et greffier-trésorier dépose le procès-verbal du 16 décembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

5.1. (3333-3335-3337-3339, 3E AVENUE) – LOT NUMÉRO 4 994 414 – ZONE M-8 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 – IMPLANTATION BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 16 décembre 2025, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure visant à rendre conforme l'implantation d'un bâtiment principal projeté qui sera situé à une distance minimale de 3,0 mètres de la ligne avant (du côté de la rue Rectory Garden) en lieu et place de la marge avant minimale de 6,0 mètres exigée en vertu de la grille des spécifications de la zone M-8 du Règlement de zonage numéro 2021-02;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne concerne pas une disposition réglementaire adoptée en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4° ou 4.1° du deuxième alinéa de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage numéro 2021-02 a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation est mineure.

CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Josianne Girard demande le vote sur cette résolution.

26-4 Sur demande, Monsieur le Maire, Raymond Rougeau, appel le vote :

Ont voté pour :

Monsieur le conseiller Raynald Michaud
Monsieur le conseiller Bruno Desrochers
Madame la conseillère Kimberly St Denis

Ont voté contre :

Madame la conseillère Stéphanie Labelle
Madame la conseillère Josianne Girard

ADOPTÉ à la majorité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2025-00855, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est résolu que cette présente résolution accordant une dérogation mineure dans un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit transmise à la MRC de Matawinie par le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité de Rawdon. Le conseil de la MRC peut, dans les 90 jours suivant la réception de la copie de la résolution, s'il estime que la décision autorisant la dérogation mineure a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général :

1. Imposer toute condition visée au deuxième alinéa dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la Municipalité;
2. Désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible.

6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre 2025.

CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Josianne Girard demande le vote sur cette résolution.

26-5 Sur demande, Monsieur le Maire, Raymond Rougeau, appel le vote :

Ont voté pour :

Monsieur le conseiller Raynald Michaud
Monsieur le conseiller Bruno Desrochers
Madame la conseillère Kimberly St Denis

Ont voté contre :

Madame la conseillère Stéphanie Labelle
Madame la conseillère Josianne Girard

ADOPTÉ à la majorité.

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 6.1. (3323-3325-3327-3329), 3E AVENUE – LOT NUMÉRO 4 994 410 – ZONE 10 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 508-93 ET**

BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 3 LOGEMENTS ET PLUS AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2021-07 – BÂTIMENT PRINCIPAL

- 6.2. **(3333-3335-3337-3339), 3E AVENUE – LOT NUMÉRO 4 994 414 – ZONE 10 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 508-93 ET BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 3 LOGEMENTS ET PLUS AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2021-07 – BÂTIMENT PRINCIPAL**
- 6.3. **3524, RUE ROSEMARY – LOT NUMÉRO 6 393 664 – ZONE 1 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1012 – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

D'accepter les demandes de permis ci-hauts mentionnées aux points 6.1 et 6.2, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout étant conditionnel à ce que le revêtement extérieur de fibrociment soit remplacé par du bois véritable.

D'accepter la demande de permis ci-haut mentionnée au point 6.3, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil la jugeant conforme aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

AUTRES SUJETS D'URBANISME

7. **CHEMIN DU LAC-MORGAN – LOT NUMÉRO 5 302 474 – ZONE VD-14 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 – APPROBATION DU PLAN IMAGE ET DE LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

CONSIDÉRANT le plan image (lotissement) déposé pour le lot numéro 5 302 474, lequel plan a été préparé par Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, dossier N-11-453, minute : 3739;

CONSIDÉRANT QUE toutes opérations cadastrales portant sur trois (3) lots et plus requièrent l'acceptation d'un plan projet de lotissement considéré comme un plan image;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement de lotissement numéro 2021-03, les résidences qui seront construites sur les 17 lots projetés situés dans la zone VD-14 du Règlement de zonage numéro 2021-02, devront être desservies par des installations septiques et des systèmes de prélèvement d'eau conformes à la réglementation applicable, à l'exception des lots adjacents au chemin du Lac-Morgan, lesquels seront desservis par le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 16 décembre 2025, une recommandation favorable au projet de développement;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels à être versée sous forme d'une somme d'argent équivaut à 10 % de la valeur uniformisée au rôle d'évaluation de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

26-6 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver le plan image (lotissement) déposé pour le lot numéros 5 302 474, lequel plan a été préparé par Benoît Neveu, dossier N-11-453, minute : 3739.

D'accepter, en conformité avec la réglementation municipale, la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels à être versée sous forme d'une somme d'argent équivalant à 10 % de la valeur uniformisée au rôle d'évaluation de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

8. **RÉSOLUTION NUMÉRO 156-2023-0008 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156-2023 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE VISANT À AUTORISER UN PROJET PARTICULIER D'HABITATION MULTIFAMILIALE DE 4 LOGEMENTS AU 3549 RUE QUEEN – LOT NUMÉRO 4 994 737– ZONE CV-14 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 ET SES AMENDEMENTS**

CONSIDÉRANT la demande numéro 156-2023-0008 (réf. n° 2025-00942) déposée en vertu du Règlement numéro 156-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'implantation d'une (1) habitation multifamiliale de quatre (4) logements projetés à l'adresse 3549 rue Queen, plus précisément sur le lot numéro 4 994 737 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande (réf. n° 2025-00942) lors de sa rencontre du 16 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée est conforme aux exigences prescrites par la réglementation d'urbanisme en vigueur, sauf exception des dispositions faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de résolution a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2025;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2025 et l'avis public référendaire publié en date du 7 janvier 2026.

CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Stéphanie Labelle demande le vote sur cette résolution.

26-7 Sur demande, Monsieur le Maire, Raymond Rougeau, appel le vote :

Ont voté pour :

Monsieur le conseiller Raynald Michaud
Monsieur le conseiller Bruno Desrochers
Madame la conseillère Kimberly St Denis

Ont voté contre :

Madame la conseillère Stéphanie Labelle
Madame la conseillère Josianne Girard

ADOPTÉ à la majorité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver la demande numéro 156-2023-0008 (réf. n° 2025-00942) déposée en vertu du Règlement numéro 156-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble concernant l'implantation d'une (1) habitation multifamiliale de quatre (4) logements projetée à l'adresse 3549 rue Queen, plus précisément sur le lot numéro 4 994 737 du Cadastre du Québec, visant, malgré la réglementation applicable, l'autorisation :

- 1) De déroger à la grille des spécifications de la zone CV-14 de l'annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements comme suit :
 - a) Autoriser l'usage d'habitation multifamiliale H4 en limitant à 4 le nombre maximal de logements par bâtiment à la grille. Rendre applicable à l'usage d'habitation multifamiliale H4 les dispositions concernant l'implantation et les caractéristiques du bâtiment principal applicables à l'usage commerciale C3 (Hébergement) inscrites à la grille des spécifications de la zone CV-14.

D'adopter la résolution numéro 156-2023-0008.

La présente résolution entre en vigueur à la date de publication de l'avis d'entrée en vigueur publié par la Municipalité, et ce, ultérieurement à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard.

AVIS DE MOTION

9. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2025-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2025 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2026, AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES**

26-8 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 61-2025-1 modifiant le Règlement numéro 61-2025 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2026, afin de modifier les modalités de paiement des comptes de taxes.

10. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES NORMES DURANT LES SÉANCES AFIN DE MODIFIER L'ORDRE DU JOUR DU DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL**

26-9 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raynald Michaud que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 161-2024-1 modifiant le Règlement numéro 161-2024 sur la régie interne et les normes durant les séances afin de modifier l'ordre du jour du déroulement des séances du conseil.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

11. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2025-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2025 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2026, AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 61-2025 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2026 est en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 61-2025 afin de modifier les modalités de paiement des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

26-10 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 61-2025-1 modifiant le Règlement numéro 61-2025 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2026, afin de modifier les modalités de paiement des comptes de taxes, tel que remis aux membres du conseil.

12. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES NORMES DURANT LES SÉANCES AFIN DE MODIFIER L'ORDRE DU JOUR DU DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT l'article 491 du *Code municipal du Québec* permet au conseil municipal d'adopter des règlements pour régir la conduite des débats du conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de revoir son règlement actuel sur la tenue des séances, afin de modifier l'ordre du jour du déroulement des séances;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement est donné séance tenante.

26-11 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 161-2024-1 modifiant le Règlement numéro 161-2024 sur la régie interne et les normes durant les séances afin de modifier l'ordre du jour du déroulement des séances du conseil, tel que remis aux membres du conseil.

RÈGLEMENTS

13. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2021-04 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TYPES DE FONDATIONS REQUIS**

CONSIDÉRANT QU'un règlement de construction est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la modification de certaines dispositions relatives aux types de fondations requis et plus particulièrement, celles applicables aux balcons et galeries couverts ainsi qu'aux vérandas et solariums;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue le 7 janvier 2026.

26-12 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 2021-04-3 modifiant le Règlement de construction numéro 2021-04 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives aux types de fondations requis, tel que remis aux membres du conseil.

14. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

15. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – PLANS DEVIS ET SURVEILLANCE – RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICES AU PARC NICHOL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public le 29 octobre 2025 pour des services professionnels en architecture pour les plans, devis et surveillance des travaux, dans le cadre du projet de reconstruction du bâtiment de services au parc Nichol;

CONSIDÉRANT la réception de huit (8) soumissions en date du 8 décembre 2025 provenant des entreprises Atelier SENS architecture fondamentale inc., Clinique d'architecture des Laurentides inc., Éric Painchaud Architecte et associés inc., Hauteur 233, coopérative d'architecture, Lambert architectes inc., Les architectes Labonté Marcil (S.E.N.C.), Nadeau Blondin Lortie architectes inc. et ZED architectes inc.;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services reçues ont fait l'objet d'une analyse par un comité de sélection en date du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) offres de services reçues ont obtenu la note minimum requise de soixante-dix (70) points au niveau de la qualité, permettant l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT QUE le plus haut pontage final a été accordé à la firme ZED architectes inc., cette firme ayant déposé une soumission conforme d'un prix total de 54 860,32\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et les résultats du comité de sélection en date du 15 décembre 2025.

26-13 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour les services professionnels en architecture pour les plans, devis et surveillance des travaux, dans le cadre du projet de reconstruction du bâtiment de services au parc Nichol, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme ZED architectes inc., pour un montant total de 54 860,32 \$, taxes incluses, et que cette dépense soit affectée au Règlement d'emprunt numéro 178 (parapluie).

D'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu et des projets d'infrastructure et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 11521 a été émis pour autoriser cette dépense.

16. OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES TOITURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – SAISON HIVERNALE 2025-2026 – AVEC OPTION POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 25-468

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée à la résolution n° 25-468 adoptée lors de la séance du 17 novembre 2025, laquelle octroie le contrat de déneigement des toitures des bâtiments municipaux pour la saison hivernale 2025-2026 avec option de renouvellement pour la saison hivernale 2026-2027 à l'entreprise 9409-6120 Québec inc. (F.A.S. Couvreur Lachance);

CONSIDÉRANT que le texte de ladite résolution aurait dû se lire comme suit : l'offre de service déposée par l'entreprise 9409-6120 Québec inc. (F.A.S. Couvreur Lachance), pour la somme de 21 650,00 \$, plus les taxes applicables, pour la saison hivernale 2025-2026 et pour un montant de 22 732,50 \$, plus les taxes applicables, pour l'option de la saison hivernale 2026-2027;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution n° 25-468 afin de corriger les montants inscrits pour chacune des saisons hivernales afin qu'ils soient conformes à l'offre de prix reçue de l'entreprise 9409-6120 Québec inc. (F.A.S. Couvreur Lachance);

26-14 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De modifier la résolution n° 25-468 afin qu'elle se lise comme suit :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise 9409-6120 Québec inc. (F.A.S. Couvreur Lachance), pour le déneigement des toitures des bâtiments municipaux pour la saison hivernale 2025-2026, selon les prix unitaires détaillés prévus à l'offre de service de l'entreprise, pour une somme totale estimée de 21 650,00 \$, plus les taxes applicables, sous réserve du dépôt de l'ensemble des documents contractuels exigés.

L'exercice du droit d'option de renouvellement pour la saison hivernale 2026-2027, selon les prix unitaires détaillés prévus à l'offre de service de l'entreprise pour une somme totale estimée de 22 732,50 \$, plus les taxes applicables, s'effectuera au plus tard avant l'expiration de la saison 2025-2026.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit (entente) numéro 11048 est modifié en conséquence.

17. OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE ENSEIGNE POUR L'ÉVÈNEMENT LE GRAND FRISSON

CONSIDÉRANT que la Municipalité tient à chaque année l'évènement Le Grand Frisson;

CONSIDÉRANT les besoins de la division des parcs et espaces verts en matière de visibilité pour cet évènement;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Leblanc Illuminations-Canada inc. pour l'achat d'une enseigne, pour un montant de 9 485,00\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division des parcs et espaces verts.

26-15 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une enseigne à Leblanc Illuminations-Canada inc., pour un montant de 9 485,00\$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le chef de division des parcs et espaces verts et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 11522 est émis pour autoriser cette dépense.

18. CONFIRMATION D'OCTROI DE CONTRAT – REGROUPEMENT D'ACHATS UMQ – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIVERS PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX POUR LES ANNÉES 2026 ET 2027

CONSIDÉRANT QUE le 14 juillet 2025, la Municipalité a mandaté l'UMQ de procéder en son nom au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé pour la fourniture et la livraison de divers produits chimiques pour le traitement des eaux pour les années 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a lancé le processus d'appel d'offres et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme pour le lot No 1C – Sulfate d'aluminium 48,8% en vrac (Alun) (Régions 07, 14 et 15) a été déposée par l'entreprise Chemtrade Canada Ltée et que l'UMQ a octroyé le contrat à cette entreprise lors de la rencontre de son conseil exécutif du 14 novembre 2025, pour une durée de deux (2) ans ferme, soit pour les années 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à respecter les termes du contrat comme si elle avait directement contracté avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé par l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a estimé son besoin en sulfate d'aluminium à environ 150 000 litres par année, soit pour un montant estimé annuel de 54 315 \$, plus les taxes applicables.

26-16 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De confirmer l'octroi du contrat pour la fourniture et la livraison de divers produits chimiques pour le traitement des eaux pour les années 2026 et 2027 à l'entreprise Chemtrade Canada Ltée, pour un montant estimé annuel de 54 315 \$, plus les taxes applicables.

Le certificat de crédit (entente) numéro 11523 est émis pour autoriser cette dépense.

19. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D’OPÉRATION ET CONVENTION DE LOCATION AUX FINS DE L’EXPLOITATION ET DE LA GESTION DU PARC DES CASCADES ET DE LA RAMPE DE MISE À L’EAU MUNICIPALE - 9195-7399 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de conclure une entente concernant l’exploitation et la gestion du parc des Cascades et de la rampe de mise à l’eau municipale avec l’entreprise 9195-7399 Québec inc. pour les saisons estivales 2026 et 2027, avec trois options de reconduction pour les saisons estivales 2028, 2029 et 2030.

26-17 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame le conseillère Kimberly St Denis et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

D’autoriser la signature d’une entente d’opération et convention de location aux fins de l’exploitation et de la gestion du parc des Cascades et de la rampe de mise à l’eau municipale pour les saisons estivales 2026 et 2027, avec trois options de reconduction pour les saisons estivales 2028, 2029 et 2030, avec l’entreprise 9195-7399 Québec inc.

D’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l’entente à intervenir entre les parties, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

20. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE ET D’AIDE FINANCIÈRE MUNICIPALE 2026-2027-2028 – TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON (TDCR)

CONSIDÉRANT QUE l’organisme la Tournée des cantons de Rawdon (TDCR) est un organisme sans but lucratif dont la mission est l’amélioration du milieu de vie par le développement de sentiers multifonctionnels non motorisés en forêt sur le territoire de la Municipalité de Rawdon et dans les environs;

CONSIDÉRANT QUE la Tournée des Cantons de Rawdon contribue à atteindre des objectifs établis dans la Politique des Saines habitudes de vie adoptée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l’entente de collaboration entre la Municipalité et la Tournée des Cantons de Rawdon est échue;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de conclure une nouvelle entente avec cet organisme pour les années 2026, 2027 et 2028.

26-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

D’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de collaboration à intervenir pour les années 2026, 2027 et 2028, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

SUJETS D’ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21. REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET SECTEURS DE GOUVERNANCE – MODIFICATION À LA RÉOLUTION 25-478

CONSIDÉRANT l’adoption de la résolution n° 25-478 à la séance du conseil du 17 novembre 2025, identifiant les différents comités ainsi que les membres du conseil municipal siégeant sur ces comités;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’apporter une modification à cette résolution afin de modifier les membres du conseil municipal siégeant sur le Comité consultatif en urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de nommer Madame la conseillère Josianne Girard et Monsieur le conseiller Raynald Michaud au Comité consultatif en urbanisme (CCU).

26-19 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Madame la conseillère Josianne Girard et Monsieur le conseiller Raynald Michaud au Comité consultatif en urbanisme (CCU).

De modifier la résolution n° 25-478 en conséquence.

22. MISE DE FONDS DANS UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE VISANT L’OPTIMISATION DU RÉSEAU D’ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS – 3E ÉDITION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a élaboré un projet d’optimisation et de mise à niveau de son écocentre afin d’améliorer son efficacité opérationnelle, sa conformité réglementaire, favoriser le

tri des matières reçues ainsi que leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation, sa performance environnementale, l'informatisation et la qualité de service aux usagers (ci-après le « PROJET »);

CONSIDÉRANT QUE le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le « PROGRAMME »);

CONSIDÉRANT QUE les dépenses du PROJET qui sont admissibles au PROGRAMME peuvent être financées jusqu'à un maximum de 70 % par RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire contribuer au PROJET et y investir financièrement.

26-20 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la Municipalité de Rawdon à s'engager financièrement dans le PROJET en y investissant un montant de 104 468,32 \$ (cent quatre mille quatre cent soixante-huit dollars et trente-deux cents) (ci-après l'« INVESTISSEMENT ») puisé à même ses liquidités internes, correspondant à 30 % des dépenses admissibles prévues du PROJET.

De transmettre copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de réalisation du PROJET.

23. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET RAPPORT FINANCIER

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de compléter l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques ainsi que l'obligation de produire un rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE ces documents doivent être signés par l'autorité compétente de la Municipalité et/ou par la personne responsable de la bibliothèque.

26-21 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des finances, trésorerie et taxation et la directrice du Service des loisirs et de la culture à compléter et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'ensemble des documents relatifs à l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques ainsi que le rapport financier.

24. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – FEU JAUNE CLIGNOTANT – INTERSECTION ROUTE 125 ET CHEMIN VINCENT MASSEY

CONSIDÉRANT la vitesse des véhicules circulant sur la route 125, près de l'intersection du chemin Vincent-Massey, rendant cette intersection dangereuse pour les véhicules qui souhaitent s'engager sur la route 125;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est sous juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer une demande à ce ministère, afin que soit installé un feu jaune clignotant à cette intersection.

26-22 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable que soit installé un feu jaune clignotant sur la route 125, à l'intersection du chemin Vincent-Massey.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

25. AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – LOT NUMÉRO 6 464 747– CHEMIN VINCENT-MASSEY – PARTIE DE LA PHASE 2 ET PHASE 3 DU PROJET LE SENTIER – KJKT INVESTISSEMENT INC.

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution n° 25-270, adoptée le 9 juin 2025, la Municipalité a approuvé, sous certaines conditions, le plan image (lotissement) déposé pour les lots numéros 6 464 747, 6 452 139, 5 530 559 et 6 393 666, lequel plan a été préparé par Développement Zone Verte, dossier 22-009. V23 : dernière mise à jour le 22 avril 2025 pour KJKT Investissement Inc. (ci-après: « le Promoteur »), et ce, pour la phase 1 (12 lots), une partie de la phase 2 (9 lots à partir de la phase 1 jusqu'à l'intersection de la rue de la phase 3 seulement) et la phase 3 (24 lots) pour un total de 45 lots du projet de développement Le Sentier;

CONSIDÉRANT QUE les conditions prévues à la résolution n° 25-270 s'appliquent;

CONSIDÉRANT l'approbation, par la résolution n° 25-353 adoptée lors de la séance du 18 août 2025, des plans et devis visant spécifiquement les infrastructures et équipements des rues projetées au plan image approuvé aux termes de la résolution n° 25-270 et identifiés aux plans émis pour présentation à la municipalité et DDC-C-02 datés du 21 juillet 2025, par Jayson Adam Chantal, ingénieur, GBI Experts-conseils inc., dossier numéro 13905-00, et ce, plus spécifiquement aux plans C-00, C-1 à C-4, C-09 à C-10 et DT-1, au devis émis pour construction daté du 30 avril 2025, par GBI Experts-conseils inc., dossier numéro 13905-00 et à l'étude géotechnique avec caractérisation environnementale sommaire datée du 28 novembre 2024, par Qualilab inspection Inc., dossier G1-24-0784-00-1, incluant le courriel de Jean Perron, ingénieur, du 12 novembre 2024, le tout selon les recommandations du directeur de l'hygiène du milieu, des infrastructures et des travaux publics, suivant sa note de service datée du 11 août 2025;

CONSIDÉRANT la signature, le 13 novembre 2025, d'un protocole d'entente relativement aux travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements à réaliser par le Promoteur de la phase 1 de son projet Le Sentier, le tout en exécution de la résolution n° 25-354 adoptée lors de la séance du 18 août 2025;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le promoteur en date du 10 décembre 2025 afin d'obtenir l'autorisation de procéder, en surplus de la phase 1, à la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements liés à la partie de la phase 2 et la phase 3 du plan image approuvées aux termes de la résolution n° 25-270;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements liés à la partie de la phase 2 et la phase 3 du plan image approuvé aux termes de la résolution n° 25-270 est à intervenir avec le Promoteur (lot n° 6 464 747), le tout en conformité avec le Règlement n° 62-2010 et ses amendements.

26-23 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements à réaliser par KJKT Investissement Inc., pour la partie de la phase 2 et la phase 3 du plan image approuvé aux termes de la résolution n° 25-270, toutes modifications devant être apportées à l'entente intervenue entre les parties, le 13 novembre 2025, relativement à la phase 1 du projet ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

26. EMBAUCHE – DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES, TRÉSORERIE ET TAXATION – SERVICE DES FINANCES, TRÉSORERIE ET TAXATION – POSTE CADRE À TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une directrice du Service des finances, trésorerie et taxation afin d'assurer le bon déroulement des opérations de ce Service;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues, l'analyse et les recommandations de la directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-24 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Madame Sophie Bélanger au poste cadre à temps complet de directrice du Service des finances, trésorerie et taxation, à compter du ou vers le 19 janvier 2026, laquelle est assujettie à une période de probation de 6 mois, conformément à la politique concernant les conditions de travail du personnel cadre en vigueur.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution, notamment en ce qui a trait au contrat de travail à intervenir.

27. EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE À LA TAXATION ET À LA PERCEPTION – SERVICE DES FINANCES, TRÉSORERIE ET TAXATION – POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une technicienne à la taxation et à la perception au sein du Service des finances, trésorerie et taxation afin de répondre au besoin de l'organisation;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues, l'analyse et les recommandations de la directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-25 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De ratifier l'embauche de Madame Mireille Bibeau au poste régulier à temps complet de technicienne à la taxation et à la perception au sein du Service des finances, trésorerie et taxation à compter du ou vers le 12 janvier 2026, laquelle est assujettie à une période de probation conformément à la convention collective en vigueur.

28. EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ – SERVICE DES FINANCES, TRÉSORERIE ET TAXATION – POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une technicienne à la comptabilité au sein du Service des finances, trésorerie et taxation afin de répondre au besoin de l'organisation;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues, l'analyse et les recommandations de la directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-26 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Madame Isabelle Dion au poste régulier à temps complet de technicienne à la comptabilité au sein du Service des finances, trésorerie et taxation à compter du ou vers le 2 février 2026, laquelle est assujettie à une période de probation conformément à la convention collective en vigueur.

29. NOMINATION – TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ – POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET – SERVICE DES FINANCES, TRÉSORERIE ET TAXATION

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service des finances, trésorerie et taxation découlant de certains départs, et afin de renforcer les ressources de ce Service pour répondre aux besoins organisationnels et opérationnels;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues, l'analyse et les recommandations de la directrice des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-27 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Madame Stéphanie Beaumier au poste régulier à temps complet de technicienne à la comptabilité au Service des finances, trésorerie et taxation, à compter du ou vers le 19 janvier 2026.

30. EMBAUCHES – ÉTUDIANTS – SAISON HIVERNALE 2026 – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS ET SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'appels de candidatures pour les emplois étudiants à la division des Parcs et espaces verts ainsi qu'au Service des loisirs et de la culture pour la saison hivernale 2026, notamment dans le cadre de la tenue d'évènements organisés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, l'analyse et les recommandations du comité de sélection.

26-28 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher les étudiants suivants aux différents postes ciblés pour la saison hivernale 2026:

Coordonnateur (trice)

Flavy M. Dubé
Laura Leblanc

Animateur (trice)

Malik Durepos
Abel Gandon
Maïka Élémond
Summer Young
Axelle Raymond
Mélodie Boisvert
Olivia Young
Léo Aubin

Josiah Young
Marguerite Charest
Clarisse Bray
Béatrice L'Espérance

De mandater et d'autoriser le Service des loisirs et de la culture ainsi que la division des parcs et espaces verts à pourvoir à tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

31. AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC (ABPQ) ET LA BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL – ADHÉSION AU PROGRAMME BIBLIO-SANTÉ POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

CONSIDÉRANT QUE le programme Biblio-Santé est un service d'information à l'intention des usagers du système de santé ainsi que des proches aidants coordonnés par l'Association des bibliothèques publiques du Québec, consistant en une série de 15 cahiers thématiques qui proposent des ressources de qualité en lien avec les maladies et sujets touchant les usagers du système de santé et leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque souhaiterait adhérer à ce programme pour les années 2026, 2027 et 2028, dont le tarif d'abonnement annuel approximatif s'élève à 306,50 \$.

26-29 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente pour l'adhésion au programme Biblio-Santé pour les années 2026, 2027 et 2028, pour un montant approximatif de 306,50 \$ annuellement.

Le certificat de crédit (entente) numéro 11524 est émis pour autoriser cette dépense.

32. PERMISSION DE STATIONNEMENT – CHEMIN JOHANNE – LA CLASSIQUE TDCR – 7 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE la Tournée des Cantons de Rawdon (TDCR) organise la Classique hivernale le samedi 7 février 2026, le départ des participants ayant lieu sur le site de la forêt O' Cascades;

CONSIDÉRANT une demande de stationnement sur le chemin Johanne lors de la tenue de l'activité le samedi 7 février 2026, entre 7h et 17h;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 89-2016 concernant le stationnement interdit le stationnement à certains endroits sur ce chemin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11 dudit règlement, le conseil municipal peut, par voie de résolution, en suspendre l'application lors d'un événement.

26-30 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De surseoir à l'application du Règlement 89-2016 concernant le stationnement et d'autoriser le stationnement sur le chemin Johanne, sur un seul côté le long de l'accotement, lors de la tenue de l'activité la Classique hivernale TDCR, le 7 février 2026, entre 7h et 17h.

L'organisateur de l'activité est tenu d'effectuer le déneigement requis pour le stationnement sur l'accotement, d'installer la signalisation / indications temporaire(s) requise(s) ainsi que de masquer temporairement les enseignes prohibant le stationnement durant ces heures. L'organisateur de l'activité doit également s'assurer que la circulation de véhicules demeure possible en tout temps et que la voie de circulation demeure accessible aux camions de déneigement et aux véhicules d'urgence.

33. BRUNCH ET SOUPER SPECTACLE – FESTIVAL DE LA SAINT-PATRICK

CONSIDÉRANT le festival de la Saint-Patrick, lequel se déroulera du 13 au 15 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ces festivités, un souper spectacle sera présenté et qu'un brunch sera servi au Club de golf de Rawdon, respectivement les 13 et 14 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le conseil municipal ainsi qu'un représentant de la municipalité et le Marshall participent au souper spectacle ainsi qu'au brunch de la Saint-Patrick.

26-31 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de six (6) billets pour participer au souper spectacle de la Saint-Patrick au Club de golf de Rawdon, le 13 mars 2026, pour montant total de 228 \$, plus les taxes applicables et le service en sus.

D'autoriser l'achat de six (6) billets pour participer au brunch de la Saint-Patrick au Club de golf de Rawdon, le 14 mars 2026, pour montant total de 168 \$, plus les taxes applicables et le service en sus.

Le certificat de crédit numéro 11525 a été émis pour autoriser cette dépense.

34. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier du Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

26-32 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier de 250 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

Le certificat de crédit numéro 11526 est émis pour autoriser cette dépense.

35. DEMANDE D'APPUI - RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE (RFEL)

CONSIDÉRANT QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

CONSIDÉRANT la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorise la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions et reconnaît l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens.

26-33 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De soutenir le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 500 \$ pour l'année 2026, reconnaissant ainsi l'importance que le conseil municipal accorde à la place des femmes au sein des conseils municipaux.

De s'engager à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Le certificat de crédit numéro 11527 est émis pour autoriser cette dépense.

36. PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – CRÉVALE

CONSIDÉRANT QUE le CRÉVALE réussit à mobiliser les Lanaudois.es à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

26-34

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Modifiée par
la résolution
no 26-81 le
09-02-2026

De reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Municipalité. Pour ce faire, la Municipalité s'engage à participer aux journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février prochain afin d'être reconnue comme un + pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

- a) **Planifier, dans le cadre des JPS, des activités telles que :**
 - Porter fièrement le ruban;
 - Afficher les couleurs et porter les messages des JPS par le biais de nos outils de communication;
 - Attribuer des marques de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants et aux jeunes de notre Municipalité;
 - Obtenir ou maintenir la certification [OSER-JEUNES](#);
- b) **Nommer une déléguée en matière de réussite éducative pour la prochaine année.** Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre Municipalité, nous nommons Madame Mireille Guilbeault à titre de déléguée en matière de réussite éducative qui occupe le poste d'adjointe à la direction générale – Cabinet du maire et événements spéciaux au sein de notre organisation.
- c) **Participer au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026 et faire parvenir une photo de qualité à l'équipe de CREVALE.** La Municipalité s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en mettant le VERT à l'honneur, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.
- d) **Appuyer les écoles primaires situées sur le territoire de la Municipalité de Rawdon dans leurs activités lors des journées de la persévérance scolaire**, en leur offrant un soutien financier de 300 \$ chacune. D'autoriser le versement d'une aide financière de 300 \$ à chacune des écoles primaires situées sur le territoire de la Municipalité, dans le cadre des journées de la persévérance scolaire.

Le certificat de crédit numéro 11528 est émis pour autoriser cette dépense.

37. SOUTIEN FINANCIER – PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – CENTRE DE FORMATION DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire se dérouleront du 16 au 20 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite appuyer le Centre de formation de Rawdon, en lui offrant un soutien financier de 100 \$.

26-35

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le versement de 100 \$ à titre de soutien financier, dans le cadre des journées de la persévérance scolaire, au Centre de formation de Rawdon.

Le certificat de crédit numéro 11529 est émis pour autoriser cette dépense.

38. ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se dérouleront du 13 au 15 mai 2026 et qu'il est opportun que la Municipalité de Rawdon soit représentée lors de ces assises.

26-36

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De déléguer deux (2) conseillers pour participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec à titre de représentants de la Municipalité de Rawdon.

D'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que le remboursement des dépenses, et ce, sur présentation de pièces justificatives et sur approbation du directeur général et greffier-trésorier.

Le certificat de crédit numéro 11530 est émis pour autoriser cette dépense.

39. MISE À JOUR – MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2025-2027

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Municipalité de Rawdon, par l'entremise de la MRC de Matawinie, à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) au cours de l'année 2014;

CONSIDÉRANT la résolution n° 24-488 adoptée lors de la séance du 12 novembre 2024, adoptant la mise à jour du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2025-2027;

CONSIDÉRANT la création d'un comité de suivi de ce plan d'action;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier la nomination de Luce Beaudry, Francine Laramée, Bernard Guertin et Diane Kyte à titre de membres du comité de suivi de ce plan d'action et de procéder à la nomination de deux (2) nouveaux membres, soit Éloïse Lara Desrochers et Daniel Huard, suite au départ de Judy Arsenault;

26-37 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De ratifier la nomination de Luce Beaudry, Francine Laramée, Bernard Guertin et Diane Kyte à titre de membres du comité de suivi du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2025-2027, de nommer d'Éloïse Lara Desrochers et Daniel Huard à titre de nouveaux membres de ce comité et de prendre acte du départ de Judy Arsenault.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

40. MISE À JOUR – MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT l'adoption et la mise à jour d'une politique familiale municipale ainsi que du plan d'action associé à cette politique;

CONSIDÉRANT la création d'un comité de suivi du plan d'action de la politique familiale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une mise à jour les membres du comité de suivi du plan d'action de la politique familiale suite au départ de Madame Ashley Haugland et de procéder à la nomination de nouveaux membres;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée à la résolution n° 23-525 adoptée lors de la séance du 13 novembre 2023, laquelle nomme Anne-Marie Marrotts à titre de membre du comité de suivi dudit plan d'action alors qu'on aurait dû y lire Annie Marotta;

26-38 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De modifier la résolution n° 23-525 afin de nommer Madame Annie Marotta à titre de membre du comité de suivi du plan d'action de la politique familiale au lieu d'Anne-Marie Marrotts.

De nommer Madame Sabrina Vigneault, Madame Jasmine Carignan et Madame Vicky Perreault comme nouveaux membres du comité de suivi du plan d'action de la politique familiale et de prendre acte du départ d'Ashley Haugland.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

La résolution n° 23-525 est modifiée en conséquence.

41. CONTRAT ACCESSOIRE – SERVICES PROFESSIONNELS EN COMPTABILITÉ – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS – ANNÉE FINANCIÈRE 2025 – MARTIN, BOULARD S.E.N.C.R.L

CONSIDÉRANT le contrat pour services professionnels en comptabilité pour l'audit des états financiers pour les années financières 2023 et 2024, avec option pour l'année 2025, octroyé le 11 septembre 2023 à la firme Martin, Boulard S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT QU'un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission peut être modifié uniquement lorsque la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence reconnaît le droit à un cocontractant de se faire payer les coûts additionnels qui lui seraient dus en raison d'une demande de prestation découlant d'imprévu et non inclus à l'appel d'offres pour laquelle le prix de sa soumission a été établi, mais laquelle est accessoire au contrat octroyé;

CONSIDÉRANT le manque de ressources suivant plusieurs départs au niveau du personnel du Service des finances, une somme additionnelle de 26 847 \$, plus les taxes applicables, est nécessaire afin de mener à terme le mandat octroyé à la firme, notamment des travaux de support pour la fin d'année 2025;

CONSIDÉRANT les mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat contenu au *Règlement numéro 118-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon*.

26-39 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat accessoire pour services professionnels en comptabilité pour l'audit des états financiers pour l'année financière 2025 à la firme Martin, Boulard S.E.N.C.R.L., pour un montant de 26 847 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 5348 est modifié en conséquence.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

42. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des finances, trésorerie et taxation par intérim a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et ses amendements ainsi que la liste des comptes à payer au 31 décembre 2025.

26-40 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

42.1. LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS – 846 389,98 \$

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2025 au montant de 846 389,98 \$.

42.2. LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS – 4 656 493,49 \$

D'approuver la liste des paiements émis du 1^{er} au 31 décembre 2025 totalisant 4 656 493,49 \$, les chèques numéro 8109 à 8175 au montant de 567 291,01 \$, moins les chèques annulés au montant de 2 340,14 \$, les débits directs (prélèvements) totalisant 618 483,81 \$ et les dépôts directs (paiement ACCEO Transphère) au montant de 3 473 058,81 \$.

42.3. LISTE DES ENGAGEMENTS – 10 326 175,97 \$

D'approuver la liste des engagements au 31 décembre 2025 totalisant 10 326 175,97 \$. Cette liste inclut les ententes en cours.

42.4. LISTE DES ENTENTES – 3 141 324,00 \$

D'approuver la liste des ententes au 31 décembre 2025 totalisant 3 141 324,00 \$. Cette liste étant incluse dans la liste des engagements ci-haut mentionnée.

42.5. LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES – 188 212,06 \$

D'approuver la liste des amendements budgétaires du 1^{er} au 31 décembre 2025 au montant de 188 212,06 \$.

42.6. JOURNAL DES SALAIRES NETS – 563 936,20 \$

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de décembre 2025 au montant de 563 936,20 \$.

43. CORRESPONDANCE

44. AFFAIRES NOUVELLES

44.1. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 – DÉCOMPTE PROGRESSIF – CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE INCLUANT UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE – CONSTRUCTIONS LARCO INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 7 au montant de 1 387 072,13 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'une bibliothèque incluant une salle multifonctionnelle, par l'entreprise Constructions Larco Inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Patriarche architecture Inc. en date du 13 janvier 2026 et du directeur de l'hygiène du milieu, des infrastructures et des travaux publics en date du 19 janvier 2026.

26-41 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 1 387 072,13 \$, taxes incluses, à l'entreprise Constructions Larco Inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 9801, lequel sera libéré à la réception des quittances.

45. PAROLE AUX CONSEILLERS

46. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

47. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

26-42 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20h10.

(signé) François Dauphin
François Dauphin
Directeur général et greffier-trésorier

(signé) Raymond Rougeau
Raymond Rougeau
Maire